

## Interpellation PSIG – L'accompagnement et la prévention du burnout, quid du label « Commune en santé » ?

Selon la dernière Enquête suisse sur la santé<sup>1</sup>, la proportion de travailleuses et travailleurs stressés est passée de 18 % en 2012 à 23 % en 2022, marquant la plus forte hausse parmi les conditions de travail présentant des risques pour la santé. Plus de la moitié des personnes stressées (53 %) souffrent aussi d'épuisement émotionnel, augmentant ainsi leur risque de burn-out.

Avec l'intensification des tâches à effectuer et une idéologie dominante du toujours plus, toujours plus vite avec toujours moins, fort à parier que ces chiffres se sont encore accentués ces dernières années. Et malgré ça, le burn-out n'est toujours pas reconnu comme une maladie professionnelle...

Au-delà du burn-out professionnel, il existe également le burn-out parental ou celui lorsqu'on est proche-aidant. Ce qu'on qualifie volontiers de maladie du siècle touche donc une très large partie de la population. Et pourtant, le dispositif suisse pour prévenir et accompagner les personnes touchées par un burn-out demeure balbutiant. Heureusement, certaines associations existent pour répondre à ce manque.

Kërma est l'une d'entre elles et Morges a la chance de l'accueillir. Cette association offre aux personnes souffrant de burn-out un espace pour se ressourcer, être écouté sans jugement, partager et se sentir soutenu, bref une bulle d'oxygène pour s'échapper de son quotidien. Kerma fait également un grand travail de sensibilisation en proposant des ateliers, des entretiens et des conférences. Présente à l'Espace Couvaloup les mardis et les 1<sup>er</sup> samedis du mois depuis février 2024, ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont bénéficié gratuitement des prestations de Kerma depuis une année. Le carnet de rendez-vous de leur intervenante psycho-sociale est d'ailleurs plein plusieurs semaines à l'avance.

Malgré ce succès, l'avenir financier de cette association est plus qu'incertain. En effet, pour continuer à tourner et proposer ces prestations qui répondent à un besoin tangible et manifeste de notre population en termes de santé, Kerma a besoin d'un subventionnement public. Je fais ici le lien avec l'engagement de la Municipalité exprimé lors du Conseil communal de mai 2023 faisant suite à une précédente interpellation PSIG "Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label "Commune en santé" également pour la Coquette ?", l'exécutif annonçant vouloir obtenir à court voire moyen terme le label « Commune en santé ».

Par conséquent, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Kerma, étant déjà bien implantée sur le territoire morgien et connue de la Ville (puisque'elle a conclu une convention pour bénéficier de l'Espace Couvaloup), comment la Municipalité peut-elle contribuer à garantir sa pérennité financière ?
- 2) Concernant les engagements de la Municipalité afin d'obtenir le label « Commune en santé » et sans nouvelle à ce sujet :
  - a. La Municipalité a-t-elle toujours l'intention d'obtenir ce label ?
  - b. Si oui, où en sont les démarches ?
  - c. Si l'obtention du label est toujours d'actualité, ne serait-ce pas contradictoire de laisser couler une association morgienne qui poursuit exactement les objectifs de ce même label ?
  - d. En dehors des activités physiques, la Municipalité pourrait-elle détailler les mesures prises pour répondre à ce label, en particulier celles à caractère préventif et social ?

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/31866458>

\* dont plus de 50% de Morgien-ne-s

- e. Quelle est la stratégie municipale concernant le soutien des associations actives dans le domaine santé-social, à l'instar de Kerma ? Possède-t-elle un processus et une grille d'analyse pour évaluer les demandes et distribuer des subventions ?

Dépôt lors du Conseil communal du 5 février 2025



S. Otto

Carole Ke

M. F. F. F. F.  


Clayton  
Bastien Young

Alain

